

Mairie de Lamontelarié

81260 LAMONTELARIE
Tél : 05.63.74.01.92 Fax : 05.63.74.01.54
mairie.lamontelarie@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 6

Présents :

M. Pierre ESCANDE
M. Philippe BAUDIERE
Mme. Eliane GERSTENMAIER
Mme. Chantal GUILLOT
Mme. Julie COUGET
M. Olivier PHALIPPOU

Absents :

Mme Fanny SOLANS

Mme Fanny SOLANS a donné pouvoir à Olivier PHALIPPOU.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire à 17h30.

M. Philippe BAUDIERE est désigné secrétaire de séance.

I. Approbation compte-rendu du Conseil municipal du 30 septembre 2016

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Taxe affouage 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les habitants bénéficient du droit de l'affouage pratiqué depuis plusieurs années sur la forêt du domaine privé de la commune. Il précise que cette pratique engendre des frais. Un débat a lieu au sujet du tarif de la taxe correspondante. Le souhait du Conseil Municipal est de couvrir les frais de garderie et de lotissement. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer la taxe d'affouage pour 2016 au vu des frais occasionnés, soit la matérialisation des lots pour un montant facturé de 564.00 € TTC et les frais de garderie des bois communaux pour un montant de 139.20 € TTC, et ceci au prorata des ayants droits inscrits, à savoir treize familles. Le montant de la taxe d'affouage s'élèvera donc à 55 € pour chacun des ayants droits inscrits au rôle 2016.

Vote : 7 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

III. Convention avec CCMHL : fonctionnement du service Instruction des autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle que notre Communauté de Communes assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des Communes dotées

d'un document d'urbanisme en vigueur à travers un service communautaire dédié depuis 1997. Or, le service d'instruction mutualisé au niveau de la Communauté de Communes ne peut pas être une compétence mais doit faire l'objet d'une convention entre la Communauté et les communes bénéficiaires. Cette convention doit définir les modalités administratives, juridiques, techniques et financières du service commun d'instruction. En application des dispositions de l'article R 423-15 du code de l'urbanisme et L 5211-4-2 du Code des Collectivités Territoriales, une commune peut confier l'instruction de ses autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à une EPCI. L'instruction est réalisée sous l'autorité hiérarchique du Président de la Communauté ainsi que la proposition d'arrêté mais la décision finale relève de l'autorité du Maire.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote : 7 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

IV .Demande Fonds de concours « Economies d'énergie bâtiments communaux »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des travaux sur les bâtiments communaux situés au village en vue d'améliorer leurs performances énergétiques. Ces travaux consistent à changer une chaudière qui ne fonctionne plus par une plus moderne et à condensation, et également à remplacer une porte d'entrée au Presbytère.

Il propose de solliciter une subvention à la CCMHL au titre de Fonds de concours et d'adopter le plan de financement ci-après :

Coût total prévisionnel	5 170.46
TVA	1 034.09
Coût total TTC	6 204.55

Plan de financement prévu :

Fonds de concours CCMHL (50%)	2 585.23
Autofinancement communal (50%)	2 585.23
TVA	1 034.09

Vote : 7 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

V. Décisions modificatives budgétaires

DM n°01/2016 Budget Eau

FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général 61523 – Entretien réseaux	- 150 €
014 Atténuations de produits 7096 – RRR/Prestations de services	+ 150 €

DM n° 03/2016 Budget commune : crédits insuffisants pour le chapitre 012 : charges de personnel.

FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général 615231 – entretien voirie	- 1 200 €
012 Charges de personnel 6413 – personnel non titulaire	+ 1 200 €

DM n°04/2016 Budget Commune

FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général 615231 – Entretien voirie	- 700 €
023 Virement à la section d'investissement 023	+700 €

INVESTISSEMENT	
021 Virement à la section de Fonctionnement 021	+700 €
Opération 186 Voirie 2015 Dépenses 231 – 186 Immobilisations corporelles en cours	+700 €

DM n°05/2016 Budget commune : amélioration performances énergétiques bâtiments communaux.

FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général 615231 – entretien de voirie	- 4 000 €
023 Virement à la section d'investissement 023	+ 4 000 €

INVESTISSEMENT	
021 Virement de la section de Fonctionnement 021	+ 4 000 €
Opération 192 Travaux amélioration performances énergétiques Bâtiments communaux	
<u>Recettes</u> 132 Subventions équipements non transférable	
<u>Dépenses</u> 231 – 192 immobilisations corporelles	+ 2 585 €
	+ 6 585 €

Vote : 7 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

XV. Questions diverses

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier envoyé à la mairie par l'association ECURIE VAL D'AGOUT qui sollicite comme chaque année notre autorisation d'emprunter nos voies communales, à savoir la route communale de Lamontéliarié en passant par la Bouriotte et jusqu'à Bourget Sul Mouli. Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour autoriser cette manifestation mais reste très étonné que les organisateurs ne fasse plus passer ce circuit par notre route du Saut de l'Egue. Elle n'était plus programmer par les organisateurs car effectivement elle était en très mauvais état, mais depuis de gros travaux ont été effectués et il n'y a donc plus aucunes raisons pour que les véhicules du Rallye ne l'empruntent. Un courrier dans ce sens sera envoyé aux organisateurs.

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question diverse, la séance est levée à 20H00.

Le Maire
Pierre ESCANDE